

**AJC**  
**FAMDT**  
**FEDELIMA**  
**FERAROCK**  
**FEVIS**  
**FNEIJMA**  
**FUTURS COMPOSES**  
**GRANDS FORMATS**  
**ZONE FRANCHE**

**Nos 9 fédérations nationales** regrettent qu'une réflexion plus approfondie n'ait pas été menée sur le financement de la filière musicale dans son intégralité, incluant, en particulier, l'articulation de l'ambition politique et des financements pour la filière musicale entre le Centre National de la Musique, le ministère de la Culture et les collectivités territoriales (le Centre National de la Musique ne saurait en effet être le seul outil d'une nouvelle ambition pour la filière musicale en France). **Pour autant, nous partageons plusieurs éléments relatifs à cette consultation, que nous synthétisons ici collectivement :**

**1** - La création d'une contribution financière des acteurs de la musique enregistrée est nécessaire au financement du CNM dès 2024.

**2** - Malgré l'absence d'une étude sérieuse et chiffrée, et réclamant à nouveau celle-ci aux pouvoirs publics afin de mesurer les conséquences de l'élargissement de la taxe billetterie au classique et contemporain, et en l'absence de débats internes entre les acteurs du secteur, nous ne voyons aucun élément déterminant qui nous conduise à nous opposer à l'élargissement de la taxe billetterie au classique et contemporain pour financer le CNM.

Ces 2 éléments traduisent ainsi notre responsabilité commune dans le financement de la filière et la volonté d'asseoir la logique de "maison commune de la musique".

**3** - Nous soutenons la proposition de baisser le mécanisme de droit de tirage de 65 % à 50 %.

**4** - Nous soutenons la proposition de consolider la mission d'observation de la filière musicale, pour que le CNM soit en mesure d'identifier la totalité des acteurs du champ musical et leur importance économique certes mais aussi culturelle, artistique ou territoriale et sociale. Nous soutenons aussi la proposition que le CNM puisse poursuivre son ambition internationale et d'une politique à l'export de la musique française. Mais nous rappelons l'importance que notre pays soit le terrain d'accueils, d'échanges pour les musiques du monde entier et insistons sur l'importance de soutenir des coopérations internationales demain.

**5** - Nous avons constaté en direct, ou bien au travers de nos membres, de nombreux problèmes de traitement des dossiers (longs délais, report de commission, retard de versement de solde, etc...) qui nous interrogent. L'inadéquation entre les missions de l'établissement et la charge de ses équipes d'une part, l'organigramme et la capacité de travail d'autre part, engendre des dysfonctionnements qui affectent l'ensemble de la filière. Nous posons donc la question de l'opportunité (par exemple) du renforcement des équipes du CNM. Le plafond actuel d'emplois auquel est soumis l'établissement ne semble pas du tout adapté à l'ampleur des missions que celui-ci assume d'ores et déjà, le privant de fait, en limitant sa capacité, d'une ambition de développement à la hauteur des besoins de la filière.

**6** - Nos 9 fédérations représentent des milliers d'associations qui ont développé une multiplicité d'activité, de la création à la formation à la diffusion, de l'expression à la rencontre, hybridant les pratiques, inventant des modes de faire ensemble sur tous les territoires pour la vie musicale. Aux cotés d'autres structures de proximité et d'utilité sociale, nos adhérents revendiquent des modes de développement spécifiques, inscrits dans l'économie sociale et solidaire, basés sur les principes de la non-lucrativité, de respect des droits culturels, et de développement par la coopération (et non par la concurrence et la concentration). Nous nous interrogeons donc sur l'absence de « cet espace socio-économique spécifique » (entre le service public de la culture et le secteur marchand) dans la gouvernance du CNM. Espace socio-économique dont de nombreuses études soulignent pourtant l'importance autant économique que sociétale dans le champ musical. Il serait pertinent, notamment au travers des réseaux et fédérations qui le représentent, que ces acteurs puissent pleinement siéger au sein des différentes instances du CNM (CA, CP et Commissions) afin de mieux représenter la diversité de la filière musicale ainsi que la promotion de la diversité des expressions culturelles.